

**Province de Québec**  
**Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase**  
**Comté Matapédia**

Séance du conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Damase, Comté Matapédia, tenue au sous-sol du bureau municipal le lundi 9 novembre 2015 à dix-neuf heures trente (19 h 30) à laquelle étaient présents, monsieur Jean-Marc Dumont, maire, madame Chantal Gendron et messieurs Martin Carrier et Mario Gendron, tous conseillers de cette municipalité formant quorum sous la présidence du maire.

Marjolaine Dubé D'Astous, Mélanie Bélanger et Johanne Caron, absentes

Ouverture de la séance  
Résolution 193-15

Il est proposé par la conseillère Chantal Gendron, appuyé par le conseiller Martin Carrier et résolu unanimement de procéder à l'ouverture de la séance à 19 h 35.

Adoptée

Lecture de l'ordre du jour, adoption  
Résolution 194-15

L'ordre du jour est lu, adopté et tenu ouvert sur proposition du conseiller Martin Carrier, appuyé de la conseillère Chantal Gendron et résolu unanimement

Adoptée

Procès-verbal, adoption  
Résolution 195-15

Il est proposé par la conseillère Chantal Gendron, appuyé par le conseiller Mario Gendron et résolu unanimement que le procès-verbal du 5 octobre 2015 soit approuvé et signé.

Adoptée

Discours du maire

Monsieur Jean-Marc Dumont, maire, dépose et, fais la lecture de son discours, il présente les résultats de l'exercice se terminant le 31 décembre 2014, les indications préliminaires de l'exercice en cours et les orientations générales pour l'année 2016. Une copie est gardée aux archives.

Dérogation mineure N° DPDRL150048  
Municipalité de Saint-Damase, 18 avenue du Centenaire  
Résolution 196-15

Considérant que le demandeur désire obtenir l'autorisation de construire une rampe d'accès pour personne à mobilité réduite qui ne peut respecter la marge de recul avant prescrite pour ce secteur;

Considérant que le projet du demandeur consiste à construire une rampe d'accès pour personne à mobilité réduite à une distance de  $\pm 2.5$  m de la ligne avant. La distance à respecter pour la construction de la rampe est  $\pm 3.8$  m, ce qui correspond à l'empiètement de la galerie existante à l'intérieur de la marge de recul avant de 9 m;

Considérant que le comité d'urbanisme et de développement recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

Considérant que la présente demande a fait l'objet d'une publication dans un journal comme prévu à l'article 145.6 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme et qu'aucun citoyen ne s'est opposé à la demande;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Martin Carrier et résolu unanimement que la municipalité accepte la dérogation mineure N° DPDRL150048 de la Municipalité de Saint-Damase.

Adoptée

Directive de chantier N° A-01

Projet : Réaménagement et rénovation des bureaux municipaux

Résolution 197-15

Il est proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par la conseillère Chantal Gendron et résolu que la municipalité accepte la directive de chantier N° A-01 préparé par le Groupe Architecture MB inc.. Le montant de 2 379.14 taxes en sus, soumis par Construction Gides April inc. pour la directive de chantier a été approuvé par le Groupe Architecture MB inc. dans le cadre du projet du réaménagement et rénovation des bureaux municipaux à savoir :

1. Prévoir le remplacement de la porte extérieure de la descente au sous-sol par une nouvelle en acier isolé avec une section vitrée selon les mêmes dimensions de celle existante. Fournir et poser la nouvelle quincaillerie déjà prévue au lot #4.
2. Prévoir l'ajout de (4) quatre pieux vissés à la rampe d'accès pour handicapé (voir dessins en annexe). Au contour du perron supérieur et du palier intermédiaire, remplacer une des deux pièces de 2" x 6" par une pièce du côté extérieur en 2" x 8".
3. Dans la salle de mécanique S-003, prévoir l'ajout d'un contre-plaqué de 5/8" de 4' x 4' sur le mur Sud pour recevoir les équipements du câble optique.
4. Suite à la découverte de souris dans l'entre plancher du rez-de-chaussée et du dommage à l'isolant à la périphérie du mur extérieur, prévoir enlever la laine isolante existante et faire gicler de l'isolant à l'uréthane sur tout le périmètre accessible.

Adoptée

Directive de chantier N° A-02

Projet : Réaménagement et rénovation des bureaux municipaux

Résolution 198-15

Il est proposé par le conseiller Martin Carrier, appuyé par la conseillère Chantal Gendron et résolu que la municipalité accepte la directive de chantier N° A-02 préparé par le Groupe Architecture MB inc.. Le crédit de 130,00 \$ taxes en sus, soumis par Construction Gides April inc. pour la directive de chantier a été approuvé par le Groupe Architecture MB inc. dans le cadre du projet Réaménagement et rénovation des bureaux municipaux à savoir :

1. Pour les barres paniques, effectivement elles ne sont pas requises par le code, car nous n'avons pas 100 personnes dans le bâtiment.
2. Donc, remplacer les barres paniques prévues par des serrures normales à clenche à l'extérieur et à bec de canne à l'intérieur.
3. Maintenir les fermes portes pour les trois portes (01, 08 et 09 nouvelles extérieures). Assurez-vous d'avoir à la tête des portes un dégagement minimum de 7" entre le haut de la section vitrée et le dessus de la porte pour l'installation du ferme-porte.

Adoptée

Directive de chantier N° A-03

Projet : Réaménagement et rénovation des bureaux municipaux

Résolution 199-15

Il est proposé par le conseiller Martin Carrier, appuyé par le conseiller Mario Gendron et résolu que la municipalité accepte la directive de chantier N° A-03 préparé par le Groupe Architecture MB inc.. Le montant de 759,69 \$ taxes en sus, soumis par Construction Gides April inc. pour la directive de chantier a été approuvé par le Groupe Architecture MB inc. dans le cadre du projet du réaménagement et rénovation des bureaux municipaux à savoir :

1. Dans la toilette universelle R-103, éliminer le rangement et la porte et boucher l'ouverture.
2. Dans le rangement R-105, décaler le comptoir et la porte coulissante vers la cloison de la salle de toilette.

3. Dans le rangement R-105, ajouter une tablette supplémentaire à celles déjà récupérées de la démolition.
4. Au sous-sol, précéder au vissage du contre-plaqué du plancher et fixer à la dalle de béton aux endroits qui présentent du mouvement ou du craquement.

Adoptée

Directive de chantier N° A-04R

Projet : Réaménagement et rénovation des bureaux municipaux

Résolution 200-15

Il est proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par la conseillère Chantal Gendron et résolu que la municipalité accepte la directive de chantier N° A-04R préparé par le Groupe Architecture MB inc.. Le montant de 5 101,07 \$ taxes en sus, soumis par Construction Gides April inc. pour la directive de chantier a été approuvé par le Groupe Architecture MB inc. dans le cadre du projet du réaménagement et rénovation des bureaux municipaux à savoir :

1. Ajout d'un câble à réseau supplémentaire dans le bureau R-107. Tout le filage et câblage sera à installer dans un monument de plancher sous le bureau (voir plan en annexe pour la localisation).
2. Dans le bureau R-107, prévoir un circuit 20 ampères dédié au photocopieur, un fil réseau catégorie 6, un fil de téléphone pour fax installé dans un monument au plancher (voir plan en annexe pour la localisation).
3. Dans le nouveau bureau R-102, prévoir le câblage réseau internet par 2 fils catégorie 6.4.
4. Au plafond du sous-sol, prévoir le passage de 2 conduits vides de 2" de diamètre avec des câbles de tirage pour de futurs câbles réseau et électrique (voir plan en annexe pour la localisation).
5. Prévoir les bureaux R-102 et R-107, le remplacement des plinthes électriques existantes par des plinthes Convectair.
6. Prévoir l'installation de la boîte pour la jonction de l'entrée de la fibre optique dans la salle de mécanique S-003 sur le mur Sud.
7. Dans le rangement R-105, déplacer la plinthe électrique existante vers le comptoir à  $\pm 28''$  du devant du comptoir. Prévoir l'ajout d'un thermostat sur la nouvelle cloison du côté intérieur de la pièce (voir plan en annexe pour la localisation).
8. Pour le rangement R-105, installer l'interrupteur du luminaire au plafond du côté extérieur de la pièce (voir plan en annexe pour la localisation).
9. Dans la toilette R-103, prévoir un interrupteur du type minuterie pour le branchement du ventilateur d'extraction au plafond (voir plan en annexe pour la localisation).
10. Dans la toilette R-103, prévoir un interrupteur pour le luminaire au plafond près de la porte du côté intérieur de la poignée (voir plan en annexe pour la localisation).
11. Dans la toilette R-103, prévoir le branchement de la plinthe de chauffage récupérée au thermostat existant sur le mur adjacent au bureau R-107 (voir plan en annexe pour la localisation).
12. Dans le bureau R-102, prévoir deux nouvelles prises de courant sur le mur extérieur entre les deux fenêtres et sur la nouvelle cloison derrière la porte (voir plan en annexe pour la localisation).
13. Dans la pièce de l'Accueil R-101, déménager le détecteur de fumée en conflit avec une des nouvelles cloisons à construire, le déménager au plafond dans le bureau R-107. Le rebranchement du détecteur déménagé sera à faire par le fournisseur du réseau de détection, d'alarme incendie et d'intrusion du propriétaire.

**Note importante :**

Contrairement à ce qui était demandé dans l'addenda #1, toute la fourniture et l'installation du câble réseau et téléphonique doivent être faites par le sous-traitant en électricité. Le raccordement et rebranchement au réseau se fera sous la responsabilité du représentant de la

MRC de la Matapédia, M. Steeve Dufour responsable du réseau informatique. Tous les câbles réseaux et téléphoniques doivent être obligatoirement de catégorie #6.

Adoptée

Directive de chantier N° A-05

Projet : Réaménagement et rénovation des bureaux municipaux

Résolution 201-15

Il est proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Martin Carrier et résolu que la municipalité accepte la directive de chantier N° A-05 préparé par le Groupe Architecture MB inc.. Le montant de 1 556,54 \$ taxes en sus, soumis par Construction Gides April inc. pour la directive de chantier et approuvé par le Groupe Architecture MB inc. dans le cadre du projet du réaménagement et rénovation des bureaux municipaux à savoir :

1. Prévoir le démontage de l'ensemble du plancher et des fourrures existantes et les remplacer par des 2" x 3" en bois traité posés sur le plat en les vissant convenablement dans la dalle. Récupérer l'isolant et le replacer entre les fourrures. Par la suite, réinstaller le contreplaqué récupéré en le vissant convenablement.

Adoptée

Nomination d'un maire suppléant

Résolution 202-15

Il est proposé par la conseillère Chantal Gendron, appuyé par le conseiller Mario Gendron et résolu unanimement de nommer Martin Carrier, comme maire suppléant pour l'année 2016

Monsieur Carrier est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents relatifs à l'administration ainsi que tous les effets bancaires de la municipalité en l'absence du maire.

Adoptée

Substitut maire au conseil de la MRC

Résolution 203-15

Il est proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par la conseillère Chantal Gendron et résolu unanimement que Martin Carrier soit désigné maire suppléant et substitut pour remplacer le maire aux séances du conseil de la MRC de La Matapédia en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci d'y assister.

Adoptée

Déclaration des intérêts pécuniaires

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet à chaque membre du conseil municipal, le formulaire « Déclaration des intérêts pécuniaires » qu'ils devront remplir et remettre au bureau municipal dans les 30 jours suivant la réception.

Entente bipartite 2015

Résolution 204-15

Il est proposé par le conseiller Martin Carrier, appuyé par le conseiller Mario Gendron et résolu unanimement que la municipalité remette un montant 1 000 \$ à la Corporation de Développement et d'Urbanisme de St-Damase dans le cadre de l'entente bipartite avec la MRC de La Matapédia et le CLD de La Matapédia.

Adoptée

Dépôt de l'état des revenus et dépenses

Colette D'Astous directrice générale et secrétaire-trésorière remet à chaque membre du conseil, l'état des revenus et dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2015.

Lettre du MAMOT

Programmation de travaux révisée

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à la séance la lettre de monsieur Jean-François Bellemare, ingénieur pour la direction générale des infrastructures du MAMOT

datée du 26 octobre 2015. Cette lettre confirme à la municipalité que la programmation de travaux révisée dans le cadre du programme de la TECQ a été acceptée et qu'un montant de 17 925 \$ sera versé pour 2015-2016.

Parade de Noël à St-Noël

La municipalité ne participera pas à la parade de Noël à St-Noël.

Don pour l'Association Sportive de St-Damase  
Résolution 205-15

Il est proposé par la conseillère Chantal Gendron et résolu unanimement que la municipalité verse une aide financière de 1000 \$ à l'Association Sportive de St-Damase. Cette dépense a été prévue à même les prévisions budgétaires 2015.

Adoptée

Fenêtres usagées  
Résolution 206-15

Il est proposé par la conseillère Chantal Gendron, appuyé par le conseiller Martin Carrier et résolu unanimement que la municipalité mette en vente les fenêtres usagées du bureau municipal pour un prix minimum de 20 \$/chacune pour trois fenêtres et 75 \$ pour une fenêtre dans le feuillet paroissial.

Adoptée

Journée municipale

Lors de la journée municipale prévue le dimanche 15 novembre 2015, la municipalité remettra une plaquette souvenir à monsieur Gilles Vaillancourt, personnalité de l'année.

Projet Mise en valeur Hydro-Québec  
Résolution 207-15

Il est proposé par le conseiller Mario Gendron et résolu unanimement que la municipalité demande des prix à des entrepreneurs en électricité pour l'installation de luminaires compatibles DEL dans le parc municipal et de la Fabrique.

Adoptée

Mandater la firme Cain Lamarre Casgrain Wells  
Résolution 208-15

Il est proposé par le conseiller Martin Carrier, appuyé par la conseillère Chantal Gendron et résolu unanimement de mandater la firme Cain Lamarre Casgrain Wells pour représenter la municipalité pour les recours pénaux en matière d'urbanisme.

Adoptée

Voirie d'été  
Résolution 209-15

Il est proposé par la conseillère Chantal Gendron, appuyé par le conseiller Mario Gendron et résolu unanimement que la municipalité mandate Les Entreprises Yvon D'Astous et fils inc. pour exécuter les travaux de nivelage dans le Rang 9 Est puisque la niveleuse de la municipalité est en réparation.

Adoptée

Comptes du mois  
Résolution 210-15

FOURNISSEUR	# FACT	DESCRIPTION	TOTAL
<b>ADMINISTRATION</b>			
Desjardins Financiere	41015	Assurance collective	<b>474.18 \$</b>
Bureau de la Publicité	2491856	avis de mutation	<b>20.00 \$</b>
Bureau de la Publicité	502878261	avis de mutation	<b>8.00 \$</b>
SEAO	1383202	appel d'offres bureau municipal	<b>247.49 \$</b>
FQM	82372	envoi de colis	<b>75.63 \$</b>
FQM	82854	colis Chem Action	<b>50.35 \$</b>
Alimentation St-	207938	vin spectacle (P. Daraiche)	<b>85.63 \$</b>

Damase			
Bloc-Notes inc.	670561	livre paye, agrafe	32.50 \$
Services Kopilab	175169	contrat de service copies	132.67 \$
Chambre de commerce	2395	hommage Gino Ouellet (table de 6)	400.00 \$
Médias Transcontinental	13726	avis public dérogation mineure	169.60 \$
CSSS de la Matapédia	32284	participation CLSC St-Moise	1 000.00 \$
Médias Transcontinental	KM013220	Avis public dépôt du rôle	189.14 \$
<b>TOTAL</b>			<b>2 885.19 \$</b>
<b>VOIRIE MUNICIPALE-SQ-INCENDIE</b>			
Entreprises Y. D'Astous	4469	gravier brute	402.41 \$
Porte de Gar. A. Normand	6084	réparation porte de garage	1 049.37 \$
Alimentation St-Damase	206476	essence camion	110.43 \$
<b>TOTAL</b>			<b>1 562.21 \$</b>
<b>DÉNEIGEMENT ET ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION</b>			
Centre du Camion J.L.	FC82311	bearing, filtre à huile	100.66 \$
La Matapédienne	29893	filtre, huile, boulon, seal Tracteur	309.45 \$
Centre du Camion Denis	FE89062	filtre à fuel	41.69 \$
Centre du Camion Denis	FE89184	antenne, seal nut, blower, mirror, flit	262.43 \$
Lamarre Gaz	256717	protège manche miller	48.94 \$
Pièces D'Auto Sélect	25115993	buffer à air, gants, huiles	139.56 \$
Carquest	310520	nettoyeur à main	35.73 \$
Carquest	310398	peinture, tube, conductor	155.39 \$
Carquest	311974	serre-câble, disque, guenille, ampoule	122.17 \$
Carquest	311921	lampe, phare	43.56 \$
Carquest	312204	huile hydrastic TV145	191.30 \$
Carquest	311977	lampe de plaque	21.11 \$
Carquest	312203	connecteur, protecteur	32.65 \$
Carquest	310447	lampe, butt splice, bte dérivation	101.13 \$
Carquest	310701	gun à étamé	106.87 \$
Groupe Voyer inc.	44180	graisse, catalyseur	129.52 \$
Équipement Sigma	29072	sabot, peigne, lame	2 301.96 \$
René Turcotte	727740	réparer cylindre, souder, changer gaskets	98.21 \$
<b>TOTAL</b>			<b>4 242.33 \$</b>
<b>AQUEDUC ET ÉGOUT</b>			
Réal Huot	5283557	pièces pour aqueduc	280.05 \$
Service Agro-Mécanique	360186	chlore 20 litres (15)	269.33 \$
Matériaux G. Ouellet	98387	tuyau, raccord, ruban, coude, anneau, vis	202.88 \$
<b>TOTAL</b>			<b>752.26 \$</b>
<b>RÉCUPÉRATION ET ORDURES</b>			
Conciergerie D'Amqui inc.	123030	Collecte des matières résiduelles	1 720.62 \$
<b>TOTAL</b>			<b>1 720.62 \$</b>
<b>CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE ET CULTURE</b>			
L'Hibou-coup inc.	144073	achat de livres	446.51 \$
Les Pétroles BSL	38501638	huile à chauffage	354.25 \$
Clérobéc	887581	thermomètre	18.92 \$
Clérobéc	887583	rouleau à peinture	4.13 \$
Alimentation St-Damase	205662	nettoyeur à vitres, SOS, vim, sacs	24.42 \$
<b>TOTAL</b>			<b>848.23 \$</b>
<b>TOTAL DÉPENSES MOIS COURANT</b>			<b>12 010.84 \$</b>
<b>TOTAL DÉPENSES TRANSFERT À L'INVESTISSEMENT</b>			
<b>GRAND TOTAL DU MOIS</b>			<b>12 010.84 \$</b>
<b>FOURNISSEUR</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DÉTAILS</b>	

<b>SALAIRE BRUT</b>	3 500.00 \$	Colette D'Astous	
	1 054.81 \$	Rollande Ouellet	
<b>Hydro-Québec</b>	281.35 \$	électricité	
<b>Télu</b>	59.58 \$	cellulaire	
<b>Télu</b>	490.74 \$	téléphone édifices municipaux	
<b>Caisse Populaire</b>	975.54 \$	remise fédérale	
<b>TOTAL</b>	<b>6 362.02 \$</b>		

Il est proposé par le conseiller Martin Carrier, appuyé par le conseiller Mario Gendron et résolu unanimement que ces comptes soient approuvés et payés.

Je soussignée, Colette D'Astous, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de la Paroisse de Saint-Damase certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces comptes.

Adoptée

Dossier fuite d'eau

Monsieur Jean-Marc Dumont informe les membres du conseil qu'il y a une fuite d'eau importante au 400 rue de l'Église. Cette fuite a été constatée par monsieur Francis Bélanger, opérateur d'eau potable et eaux usées. Monsieur Dumont a déjà communiqué à quelques reprises avec le propriétaire concerné, mais aucune réparation n'a été effectuée pour remédier à cette situation. Monsieur Dumont rencontrera à nouveau le propriétaire et l'avisera que les travaux devront être réalisés sous peu.

Levée de la réunion  
Résolution 211-15

Il est proposé par la conseillère Chantal Gendron de clore la séance à 22 h 54.

Adoptée

\_\_\_\_\_  
Jean-Marc Dumont, maire

\_\_\_\_\_  
Colette D'Astous, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, Jean-Marc Dumont, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Jean-Marc Dumont, maire